

Zeitschrift: Rapport annuel / Office central suisse du tourisme
Herausgeber: Office central suisse du tourisme
Band: 12 (1952)

Rubrik: Administration

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

l'exportation. Par contre, l'achat des titres de transport étrangers peut se faire contre paiement en schillings. Comme nous l'avons dit, la Banque nationale autrichienne n'a pas accordé de devises pour les voyages touristiques en Suisse, mais exception a été faite pour les séjours dans les stations thermales de même que pour certains voyages d'affaires.

Venons-en à l'activité de notre agence pendant l'année 1952. Nous avons distribué 125 447 prospectus, 1438 affiches et 3913 revues « La Suisse », expédié 1246 circulaires et imprimés. 30 174 renseignements ont été donnés à notre comptoir, et nous avons délivré des billets à 9647 personnes. Nous avons prêté 9610 diapositives pour 96 conférences et 218 films pour 1220 présentations à Vienne et dans les villes de province. Comme en 1951, un programme de films suisses a pu être incorporé, tout au long de l'année, aux séances cinématographiques données pour la jeunesse. La « Lichtbildstelle » pour Vienne, la Basse-Autriche et le Burgenland a fait établir, dans un but instructif, de nouvelles séries de diapositives tirées de notre matériel photographique, ce qui porte à plus de 8000 le nombre de diapositives à disposition des écoles.

VII. Administration

1. Organe

a) Membres

L'effectif des membres a été renforcé cette année par deux inscriptions, qui en portent le total à 313 ; par contre, celui des « contributions volontaires » a été ramené à 59 membres (60 en 1951). Le gros travail que nous avons accompli pendant l'année nous a empêché de pousser le recrutement de membres nouveaux ; nous avons dû nous borner à préparer cette action pour l'année à venir.

La XII^e Assemblée générale très fréquentée a eu lieu le 3 juin au Kursaal de Lugano, sous la présidence de M. le conseiller national

D^r h. c. A. Meili, président de l'OCST. Pour la première fois depuis la fin de la guerre, les directeurs de nos agences à l'étranger étaient présents et cette initiative a été très appréciée par nos membres qui purent s'entretenir, avec nos mandataires, sur la base du tour d'horizon de M. Siegfried Bittel, directeur. L'assemblée a donné son agrément à tous les points figurant à l'ordre du jour (rapport annuel, comptes annuels, directives pour la propagande). Une agréable excursion sur le lac, avec visite de la Grotte de Cavallino, donna également à nos membres l'occasion de resserrer le contact entre eux, avec les dirigeants du siège central de Zurich et du siège auxiliaire de Lausanne et avec les chefs d'agences.

b) *Comité*

Réuni le 24 janvier à Zurich, en séance extraordinaire, le comité a décidé de poursuivre la propagande aux Etats-Unis. Deux séances ordinaires ont eu lieu le 9 mai au Château de Neuchâtel et le 9 septembre, à Berne.

Le comité a admis le budget pour 1952, les comptes de l'année 1951 et le programme d'action N° 23 pour l'été et pour l'automne 1952, ainsi que le N° 24 pour l'hiver 1952/53, et le printemps 1953. Il s'est longuement penché sur les problèmes du financement de l'OCST et sur d'autres actions.

Le comité a fixé l'ampleur de la forme des moyens financiers nécessaires à la propagande aux Etats-Unis, la répartition des frais d'édition d'un dossier de fiches de documentation destiné aux agences de voyages, ainsi que l'utilisation du fonds de compensation. En remplacement de M. Leo Meisser, hôtelier à Klosters, décédé, le comité a fait appel à M. le D^r Darms, ancien conseiller d'Etat à Coire, pour siéger au Bureau.

c) *Bureau*

Comme l'année dernière, cet organe a tenu 4 séances. En dehors de l'étude des objets soumis au comité, il s'est spécialement occupé de l'utilisation des locaux non encore aménagés de l'agence de New-York et il a admis les frais résultant de rénovations entreprises dans les agences de Stockholm et d'Amsterdam.

Il a également examiné les crédits accordés aux régions pour des actions communes, sur la base des contributions versées à l'OCST et du total de lits disponibles. Le Bureau a pris position sur la politique de l'OCST dans le domaine des films ; il fut décidé de ne pas renoncer à notre propre production et de charger une commission ad hoc de faire un choix dans la production des organisations régionales et des entreprises de transport.

Le Bureau s'est prononcé en faveur de la revision de l'article de la Constitution fédérale concernant les exploitations des kursaals, en admettant que le minimum de 2 fr. soit porté à 5 fr. Cette année, également, le Bureau a dû s'occuper des allocations supplémentaires octroyées au personnel des agences de l'étranger. Il a introduit une réglementation nouvelle qui tient compte de l'index du coût de la vie, dans les pays intéressés et de la Suisse.

2. Personnel

Etat du personnel de l'OCST au 31 décembre 1952 :

Zurich	36	(37) dont 1 temporaire
Lausanne	6	(6) dont une employée à la demi-journée (1) et une temporaire (1)
Agences	190	(180) dont 7 (9) temporaires
Total	232	(223) y compris les employés temporaires
Ou	224	(210) personnes à postes fixes.

L'effectif des agences (* = avec vente des billets) s'établit comme suit :

*Amsterdam.	16	(16)
*Bruxelles	18	(16)
Buenos Aires	4	(4)
*Le Caire	4	(4)
*Francfort	27	(23) dont 10 (9) pour la Swissair
Lisbonne	5	(5)
*Londres	34	(37) dont 1 (2) temporaire
*Milan	8	(6) dont 1 (1) temporaire
*New-York	15	(14)
*Nice	3	(3)

*Paris	33	(29) dont 5 (5) temporaires
Prague	—	(1)
*Rome	7	(7) dont 1 à la demi-journée
San-Francisco . .	4	(3)
*Stockholm . . .	6	(7)
*Vienne	6	(5) dont 2 travaillant la moitié de la journée pour l'OCST.

L'augmentation de l'effectif intéresse particulièrement les agences de Francfort, de Paris et de Bruxelles. L'activité accrue de ces agences, ainsi que la nécessité (relevée dans le rapport annuel de 1951) de pourvoir nous-mêmes aux besoins imposés par les hautes-saisons — du fait que les CFF ne sont plus en mesure de mettre à notre disposition les aides temporaires dont nous avons besoin — ont justifié ces renforts. Pour autant que les moyens financiers le permettent, il conviendrait de prévoir encore quelques éléments supplémentaires, sans toutefois dépasser la limite que nous nous sommes assignée, pour l'effectif total.

En marge de voyages d'étude collectifs ou personnels, deux séances visant à la formation technique de notre personnel ont eu lieu avec les CFF. L'année dernière, un voyage avait été organisé pour l'étude des circuits des cars postaux ; cette année, les employés de l'OCST ont participé à un voyage effectué du 22 au 27 septembre et qui portait sur des questions essentiellement ferroviaires ; presque toutes les agences étaient représentées. Au siège de la Direction générale des CFF, à Berne, des entretiens ont eu lieu avec les employés de nos agences responsables des services des billets ; ces contacts se révélèrent fort utiles et permirent d'apporter une série d'améliorations. D'autres échanges ont porté sur le système de contrôle des agences de voyages à l'étranger par les représentants de l'OCST dans ces pays. Une fois de plus, l'opportunité d'un échange d'opinions sur des expériences faites dans divers pays a été largement démontrée, pour nos agences, comme pour les CFF et les PTT. La formation, dans le domaine du tourisme automobile, a été renforcée par des stages d'étude au sein des bureaux centraux de l'ACS, à Berne et à Zurich, et du TCS, à Genève.

3. Finances

Le Conseil des Etats et le Conseil National ont donné leur accord à l'octroi d'une subvention extraordinaire au bénéfice de l'OCST, que le Conseil fédéral demandait par son message du 19 octobre 1951 ; si de ce fait l'action de propagande aux U.S.A. a pu être poursuivie, le problème du financement général de l'OCST n'est pas résolu. La Commission du Conseil National chargée d'étudier ce message, présidée par M. le conseiller national Auguste Schirmer et réunie le 27.2.52, a présenté le postulat suivant qui a été admis le 20.3.52 par le Conseil National :

« Le Conseil fédéral est invité à fournir un rapport après avoir étudié s'il ne convenait pas, vu la situation difficile dans laquelle se trouve à nouveau notre tourisme par suite des restrictions de devises et de la concurrence accrue de l'étranger, d'adapter la subvention fédérale pour la propagande touristique au renchérissement de la vie, en revisant l'arrêté fédéral du 21 septembre 1939 créant un office central suisse du tourisme, ce qui permettrait aussi de garantir financièrement une propagande efficace touchant tous les milieux de la population en Suisse et à l'étranger, particulièrement en Amérique du Nord. »

Au chapitre III « Mesures propres à développer l'activité hôtelière » du « Rapport de Lucerne », la Commission déclare que le budget de l'OCST devrait être porté à 7,5 millions de francs, car « ce n'est qu'avec un tel budget que l'OCST serait en mesure de déployer une activité publicitaire efficace non seulement en Europe mais aussi outre-mer, sans devoir — comme cela a été le cas ces dernières années — demander, pour faire face à des besoins de propagande imprévus et soudains, des crédits spéciaux ».

M. le conseiller fédéral Escher, chef du Département fédéral des Postes et Chemins de fer, se basant sur le rapport ci-dessus, a demandé, par lettre datée du 1^{er} juillet 1952, toute une série de précisions sur la situation actuelle de l'OCST et les moyens financiers dont il dispose pour l'avenir. Le Bureau a discuté, au cours de deux séances, des termes de la réponse à donner à cette lettre et le Comité

a donné son accord ultérieurement. Cette réponse établissait qu'un budget de 7,5 millions de francs permettrait effectivement à l'OCST de poursuivre son action de propagande dans la mesure souhaitée et cela en Suisse, en Europe et dans les pays d'outre-mer. Pour atteindre ce montant, il y était proposé que la part de la Confédération (contribution fixe et contribution variable) soit portée à 4 millions. Les mesures d'économie décidées par le Conseil fédéral en vue de l'équilibre du budget de la Confédération pour 1953 n'avaient pas permis, à la fin de l'exercice 1952, qu'une suite soit donnée à cette requête.

Les comptes de l'OCST ont été vérifiés et approuvés, du 7 au 9 avril 1952, par la Commission de contrôle prévue par les statuts, ainsi que par la Commission fédérale des finances du 27 au 30 mai et du 8 au 11 décembre 1952. De son côté, le chef de la Commission de contrôle a effectué une vérification de caisse, à l'improviste.

Les cotisations des membres sont rentrées de façon normale, comme le démontre le tableau ci-dessous :

Cotisations payables à fin 1952 (non compris les contributions de la Confédération ni celles des administrations et établissements fédéraux)	Fr. 1 030 748.63
Subventions volontaires	» 4 810.—
Soit au total	Fr. 1 035 558.63
Montant encaissé à la fin de l'exercice 1952. .	» 1 014 308.63

4. Centrale touristique pour les permissionnaires américains

Les nouveaux contingents de troupes d'occupation américaines, arrivés à fin 1951, ont fortement influencé le mouvement touristique des permissionnaires en 1952. S'il est effectivement vrai que la plupart d'entre eux utilisent leur « Three-Days-Pass » pour une visite de la Suisse, il n'en reste pas moins que — malgré l'augmentation du nombre des nuitées — la durée moyenne des séjours est inférieure à celle de l'année dernière. Du 1^{er} janvier au 31 décembre

1952, 12 868 permissionnaires sont entrés en Suisse (6909 en 1951), ce qui représente un total de 40 685 nuitées (26 706). Comme les années précédentes, le fonds de réserve de l'action pour les permissionnaires a été mis à contribution afin de pouvoir proposer aux G.I.'s des voyages en Suisse à des conditions vraiment très avantageuses. Toute réduction de prix est évidemment fort appréciée, en raison du fait que ces nouveaux contingents américains se composent surtout de soldats. Une somme de Fr. 65 000.—, en nombre rond, a été prélevée en 1952 sur le fonds de réserve qui se monte actuellement encore à Fr. 140 000.— environ, soit à peu près l'équivalent du capital d'exploitation. La Centrale touristique a enregistré un chiffre d'affaires de Fr. 1 300 000.— environ, contre Fr. 1 010 000.— en 1951, se répartissant comme suit : Fr. 840 000.— pour les forfaits d'hôtels (Fr. 630 000.—), Fr. 260 000.— pour les frais de transport (Fr. 240 000.—) et Fr. 200 000.— pour prélèvements divers et frais d'administration (Fr. 140 000.—). Le personnel de la Centrale se compose actuellement de six employés à Bâle, dont deux guides, de deux employés à Karlsruhe et autant à Munich. Les pourparlers, amorcés en 1951, pour la transformation de la Centrale touristique en une organisation privée se sont poursuivis en 1952 et l'on peut s'attendre à un prochain changement.